

REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} RALLYE VHC DU PAYS DE SEYSSEL

Version 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, le règlement COUPE DE France RALLYES VHC (MAJ CD du 12.04.2017), les règles spécifiques des rallyes VHC 2017 (MAJ CD du 12.04.2017).

PROGRAMME - HORAIRES

Dates : 2017	Horaires	Informations	lieux
Lundi 12 juin		Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 18 septembre	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 22 septembre	14h00-20h00	Mise à disposition du road book	Hôtel Au Fil de l'Eau 3 Quai du Rhône 749410 Seyssel
Samedi 23 septembre	9h00 à 18h00		
Dimanche 24 septembre	9h00 à 18h00		
Jeudi 28 septembre	9h00 à 12h00	Mise à disposition du road book	Maison du Rhône 10 rte d'Aix les Bains 74910 Seyssel
Lundi 25 septembre	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site internet
Samedi 23 septembre Dimanche 24 septembre	De 9h00 à 18h00 De 9h00 à 18h00	Reconnaitances ES, trois passages maximum	Toutes les ES
Jeudi 28 septembre	De 9h00 à 18h00		
Vendredi 29 septembre	13h30-18h00	Vérifications administratives	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	7h30-12h30		
Vendredi 29 septembre	14h00-18h30	Vérifications techniques	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	8h00-12h45		
Vendredi 29 septembre Samedi 30 septembre		Mise en Parc fermé à l'issue des vérifications	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	13h30	1 ^{ère} réunion du Collège	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	14h15	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	16h30	Départ 1 ^{er} VHC Etape 1	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel

Samedi 30 septembre	21h30	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture Etape 1	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 30 septembre	30 mn après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Tableau d'affichage Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 1 ^{er} Octobre	8h30	Départ de la 1 ^{ère} voiture Etape 2	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 1 ^{er} Octobre	17h30	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture Etape 2	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 1 ^{er} Octobre	30 mn après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats du rallye	Tableau d'affichage Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 1 ^{er} Octobre	Vérifications finales	Voir article 1.3P	Voir article 1.3P
Dimanche 1 ^{er} Octobre	30 mn après la publication des résultats du rallye	REMISE DES PRIX	CHAPITEAU Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Mont des Princes organise les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1^{er} RALLYE VHC DU PAYS DE SEYSSEL.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes en date du sous le numéro et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : Jean-Claude PEUGEOT

Membres : Les membres de l'ASA Mont des Princes

Secrétariat du Rallye, Adresse : 10 Allée de la Marjolaine 74940 Annecy le Vieux

Téléphone : 04.50.32.98.08 Port. 06.86.74.92.63

Permanence du Rallye : salle de fêtes 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel

Dates et horaires : Vendredi 29, samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre 2017 9h-17h30

Organisateur technique

Nom : Jean-Claude PEUGEOT

Adresse : 10 Allée de la Marjolaine 74940 Annecy le Vieux

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	ANNOVAZZI Jean Carle	8408	0520
Membres	CURRAT Marc	5171	0504
	GROROD Janine	8988	0523
Directeur de Course PC	THOMAS Maryse	3123	0326
Directeurs de Course PC Adjoint ES	BERTRAND Pierre	1002	0507
	BERTRAND Monique	1001	0507
	RAVIER Isabelle	196916	0511
Directeur de Course ES 1.3.5.7.9	GAGNAIRE Patrick	3062	0502
Dir. de course Adjnt INTER ES 5.7.9	GRAS Lionel	4063	0523
Directeur de Course ES 2-4	BRINDANI Pierre	2057	0507
Directeur de Course ES 6.8.10	VAUTRAT Hervé	3259	0511
Dir. de Course INTER ES 6.8.10	FABRE Thierry	86560	0505
Médecin Chef PC	DENIS Christophe	"en cours"	0523
Voiture AUTORITE organisation	PEUGEOT Jean-Claude	178366	0523
Voiture SECURITE	MONTMASSON Jean-François	3842	0523
Voiture INFOS	' à préciser'		
Voiture TRICOLERE	VIGNAND Guy	196469	0501
Commissaires Technique	VOISIN Robert	7618	0515
	RACHEX Christian	44181	0518
Relations Concurrents	TRAMONT Emilie	179234	0514
Juge de Fait	PETTEX MUFFAT Michel	3307	0518
Chronométrage & Classement VHC	LC CHRONO	-----	-----

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye VHC / PEA du Pays de Seyssel compte pour :

- Le Challenge des Rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- la Coupe de France des Rallyes VHC 2017

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du **lundi 25 septembre 2017**, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le site www.asamontdesprinces.fr. Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront disponibles sur le site Web et également fournies par courriel pour les concurrents ayant désignés une adresse mail de contact figurant sur leur engagement.

- Vérifications administratives** : elles sont obligatoires et auront lieu à la salle des fêtes place 2 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
 - vendredi 29 septembre 2017 de 13h30 à 18h00
 - samedi matin 30 septembre 2017 de 7h30 à 12h30
- Vérifications techniques** elles ont obligatoires et auront lieu pour chaque concurrent une demi-heure après leur heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure pourra être modifiée le jour même et elle sera alors précisée aux vérifications administratives. Elles se dérouleront sur la place 11 route d'Aix les Bains 74910 Seyssel
 - o le vendredi 29 septembre 2017 de 14h00 à 18h30
 - o le samedi matin 30 septembre 2017 de 7h45 à 13h

Les vérifications finales seront effectuées :

Adresse : Local Pompiers 11 Route d'Aix-les- Bains 74910 Seyssel

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement Standard des Rallyes 2017

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye VHC du Pays de Seyssel doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ASA MONT DES PRINCES c/o JEAN-CLAUDE PEUGEOT 10 ALLEE DE LA MARJOLAINE 74940 ANNECY LE VIEUX la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **lundi 18 septembre 2017 minuit cachet de la poste faisant foi**.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.6P. Demande de Remboursement

L'ASA Mont des Princes remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne au secrétariat du Rallye par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures maximum VHC et VHRS.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €
 - Une réduction de 20 euros sera consentie pour chaque licencié ASA Mont des Princes, à décompter du montant de l'engagement.
 - En conséquence pour un équipage 100% ASA Mont des Princes l'engagement est de 450 €.
 - Avec un licencié ASA Mont des Princes sur les deux, l'engagement est de 470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH ainsi que permis de conduire.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.1.1P. Conforme au règlement standard des Rallyes et des Règles Spécifiques Rallye VHC 2017.

Un reclassement sera effectué sur le résultat de l'ES1

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye du PAYS DE SEYSSEL représente un **parcours total de 375,15 km.**

Il est divisé en 2 (deux) étapes et 4 (quatre) sections.

Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une **longueur totale de 151,91 km.**

Les épreuves spéciales sont :

- **Vendredi 29 Septembre :**
 - o **USINENS** **6,09 Km x 2 (ES 1 / 3)**
 - o **COL DU CLERGEON** **7,90 Km x 1 (ES 2)**
- **Samedi 30 septembre :**
 - o **COL DU CLERGEON** **7,90 Km x 1 (ES 4)**
 - o **COL DE RICHEMOND** **14,15 Km x 3 (ES 5 / 7 / 9)**
 - o **COL DE GRAND-COLOMBIER** **27,16 Km x 3 (ES 6 / 8 / 10)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront **obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales** avec un véhicule de série et conforme au code de la route. A la remise du Road Book chaque équipage recevra 2 autocollants avec un numéro de reconnaissance à coller en haut des pare-brise avant et arrière côté passager sur le véhicule déclaré pour les reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages par Epreuve Spéciale.

La fiche de reconnaissance remplie au STYLO à ENCRE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Contrôle Horaire aux DES et AES.

- 6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :
- samedi 23 septembre de 9h à 18h
 - dimanche 24 septembre de 9h à 18h
 - jeudi 28 septembre de 9h à 18h

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA, ainsi qu'aux règles spécifiques des rallyes VHC 2017 (MAJ CD du 12.04.2017).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques des rallyes VHC 2017 (MAJ CD du 12.04.2017) et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC (MAJ cd DU 1204.2017).

Classement à l'indice de performance (uniquement pour les compétitions nationales).

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement final de la Coupe de France des Rallyes dans chaque Groupe.

Tous les équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 1^{er} octobre 2017, 30 minutes après la publication du Classement du Rallye sous le chapiteau Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel